

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00472

**SIGNATURE DU CONTRAT VERT ET BLEU GRAND PILAT PILOTE PAR LE PNR
DU PILAT**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de présents : 49
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Claude LIOGIER, M. Gérard MANET,
M. Yves MORAND, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER,
M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECU EN PREFECTURE

Le 13 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20191205-0201904720

DATE D'ARCHIVAGE : 13 décembre 2019

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

**SIGNATURE DU CONTRAT VERT ET BLEU GRAND PILAT PILOTE PAR LE PNR
DU PILAT**

Dans la continuité de la précédente contractualisation régionale, le Parc naturel régional du Pilat a engagé l'élaboration d'un deuxième Contrat Vert et Bleu « Grand Pilat » qui se déroulera sur la période 2019-2023 sur un périmètre élargi aux territoires limitrophes du Parc.

Saint Etienne Métropole et le Parc du Pilat ont signé une convention datée du 11 septembre 2017 pour une durée de 5 ans. Ce document administratif témoigne du partenariat entre les deux structures qui se retrouvent sur les enjeux écologiques dans le cadre du Contrat vert et Bleu de Saint-Etienne Métropole (2016-2020). A ce titre, les structures s'attachent à valoriser mutuellement leurs démarches et mettent à disposition les connaissances et les outils disponibles.

Les huit communes rurales du Pilat qui sont à la fois communes membres du Parc et de la Métropole, bénéficient d'un accompagnement optimisé et articulé entre les deux contrats afin d'assurer une cohérence depuis 2017.

Par conséquent, avec le souci de poursuivre cette dynamique, Saint Etienne Métropole valide l'intégration de ces communes dans le périmètre du futur Contrat vert et bleu Grand Pilat 2019-2023 et s'engage à signer le Contrat « Grand Pilat » validé en Commission permanente de la Région Auvergne Rhône-Alpes en date du 28 juin 2019.

Lors de la mise en œuvre de cette politique contractuelle Trame verte et bleue, Saint-Etienne Métropole assurera un portage politique en relayant nos ambitions communes, à travers les acteurs locaux, et enfin en participant aux instances de gouvernance.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le CONTRAT VERT ET BLEU GRAND PILAT piloté par le Parc Naturel Régional du Pilat, sur la période 2019-2023.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU